

# Augmentation récente de l'incidence des agressions sexuelles au Québec

Projet de démonstration, no 1.

**Delphine Collin-Vézina, Ph.D.;** École de service social, Université McGill.  
**Sonia Hélie, Ph.D.;** Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire.  
**Catherine Roy, Ph.D.;** Consultante indépendante.



## L'OBSERVATOIRE sur les mauvais traitements envers les enfants

### L'INCIDENCE DES AGRESSIONS SEXUELLES

Les agressions sexuelles envers les enfants constituent un problème social de première importance en raison notamment des conséquences qui peuvent y être associées telles, la dépression, le syndrome de stress post-traumatique, l'agressivité et les problèmes d'abus de substances (Putnam, 2003). Bien que cette problématique ait reçu une attention particulière dans notre société depuis les quatre dernières décennies, il demeure que cette forme de violence reste souvent dans l'ombre, cachée des autorités. À titre d'exemple, une étude menée en Ontario a démontré que seules 8% des victimes d'agression sexuelle avaient rapporté l'événement aux services de protection de la jeunesse (MacMillan & al., 2003). Par conséquent, il est difficile d'estimer avec justesse le nombre réel de victimes d'agression sexuelle dans une société, ainsi que les fluctuations annuelles du taux d'incidence de cette problématique.

À cet effet, les recherches américaines tendent à démontrer que le nombre d'agression sexuelle rapportée aux autorités, dont les faits sont jugés fondés, a récemment chuté de manière considérable (Finkelhor et Jones, 2008). La diminution serait de 51% entre 1990 et 2005, avec un déclin particulièrement significatif dans les années 1990. Au Canada, les données des deux études d'incidence sur les mauvais traitements envers les enfants indiquent que le nombre d'agression sexuelle envers les enfants, jugée fondée par les services de protection de la jeunesse, a diminué de 30% entre 1998 et 2003 (Trocmé et al, 2001; 2005), suggérant une tendance similaire à celle observée chez nos voisins du sud. Au Québec, bien que les données officielles du Ministère de la Santé et des Services Sociaux témoignent aussi d'une diminution du nombre d'agression sexuelle jugée fondée entre 1998 et 2003 (Wright et al, 2000), les deux études québécoises d'incidence des mauvais traitements envers les enfants réalisées respectivement en 1998 et en 2003, mettent plutôt en lumière une hausse de 24% du nombre d'agression sexuelle perpétrée à l'endroit d'enfants et jugée fondée par les services de protection de la jeunesse (Tourigny & al., 2002; Turcotte & al., 2003).

Contrairement aux données américaines qui s'appuient sur des statistiques issues de plusieurs banques de données, les sources d'information disponibles au Québec et au Canada sont beaucoup plus limitées. En outre, les données produites par la recherche sont issues de petits échantillons représentatifs et ne sont pas collectées annuellement. Considérant le profil particulier qui semble émerger des données québécoises, il s'avère particulièrement important de poursuivre la réflexion sur l'incidence de l'agression sexuelle. Pour ce faire, la mise en parallèle de données annuelles, représentant l'ensemble du territoire québécois et provenant de sources multiples constitue un point de départ prometteur.

**L'OBSERVATOIRE est un lieu d'intégration et de diffusion des données québécoises sur les mauvais traitements envers les enfants. Actuellement, l'Observatoire inclut des données administratives provenant de registres publics. Ces données sont issues de quatre sources, soit le système de protection de la jeunesse, le bureau du Coroner, le système policier et le milieu hospitalier. Cette combinaison de données et leur mise en parallèle est susceptible d'éclairer de manière plus complète l'ampleur des situations de maltraitance à l'endroit des enfants, ainsi que leur distribution dans le temps et dans l'espace, indépendamment des systèmes sociaux qui les mesurent. L'Observatoire est donc unique puisqu'il n'existe actuellement aucun lieu regroupant des données de plusieurs sources.**

## OBJECTIFS

L'objectif principal des analyses réalisées dans le cadre de ce projet de démonstration est de vérifier si le déclin du taux d'incidence d'agression sexuelle se poursuit depuis le début des années 1990 ou si le Québec est plutôt confronté à une réalité différente quant au nombre de dossiers connus par les autorités. Plus spécifiquement, les analyses visent à :

- Distinguer si les variations du taux d'incidence d'agression sexuelle sont les mêmes selon que l'on s'attarde à l'ensemble des cas signalés à la protection de la jeunesse ou au sous-groupe de cas pour lesquels l'agression sexuelle est jugée « fondée ».
- Comparer le taux d'incidence d'agression sexuelle jugée « fondée » par les services de protection de la jeunesse au taux d'incidence d'agression sexuelle rapportée aux corps policiers.

## MÉTHODOLOGIE

### **Concernant les données des services de protection de la jeunesse**

L'Observatoire dispose de données portant sur les agressions sexuelles signalées et prises en charge par les services de protection de la jeunesse grâce à une entente signée avec le Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Plus spécifiquement, cette entente donne accès à une banque commune de données qui inclut des informations sur l'ensemble des dossiers signalés aux services de protection de la jeunesse. Au total, les données de 17 Centres Jeunesse (CJ) répartis à travers 16 Régions Socio Sanitaire (RSS)<sup>1</sup> de la province sont disponibles. À noter toutefois qu'entre 1998 et 2001, les données disponibles sont issues de 12 RSS. Sont exclues les RSS du Bas St-Laurent, de l'Abitibi-Témiscaminque, de la Montérégie et du Nord du Québec qui ont fourni leurs données seulement à partir de 2001.

Dans le but d'estimer les taux provinciaux d'incidence d'agression sexuelle entre 1998 et 2005, les rapports annuels de chacun des 4 CJ pour lesquels les données n'étaient pas disponibles ont été consultés. Les données issues de ces rapports devaient toutefois être ajustées afin d'extraire toutes les situations d'agression sexuelle jugée « fondée », sans égard au fait qu'elles aient nécessité ou non l'application de mesures de protection. Cette démarche permet de représenter 99,4% de la population québécoise. Par la suite, les taux d'incidence ont été calculés en utilisant les données de la population 0-17 ans, tirées du recensement de 2001 et fournies par l'*Institut de la Statistique du Québec*.

### **Concernant les données des corps policiers**

Un protocole d'entente a été signé avec le Ministère de la Sécurité Publique selon lequel l'équipe de l'Observatoire a accès aux données en provenance du programme de *Déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire* (DUC2). Par le biais de cette base de données, il est notamment possible de recenser les informations liées aux infractions sexuelles rapportées aux corps policiers et jugées fondées. Pour chaque infraction, diverses informations spécifiques sont disponibles, dont l'âge de la victime au moment de l'agression. Il est donc possible de calculer le taux d'incidence d'infraction sexuelle rapportée aux corps policiers et ayant été commise sur des jeunes de moins de 18 ans. À l'instar des calculs effectués sur les données issues des services de protection de la jeunesse, les taux d'incidence sont aussi calculés en utilisant les données de la population 0-17 ans du recensement de 2001 et fournies par l'*Institut de la Statistique du Québec*.

# RÉSULTATS

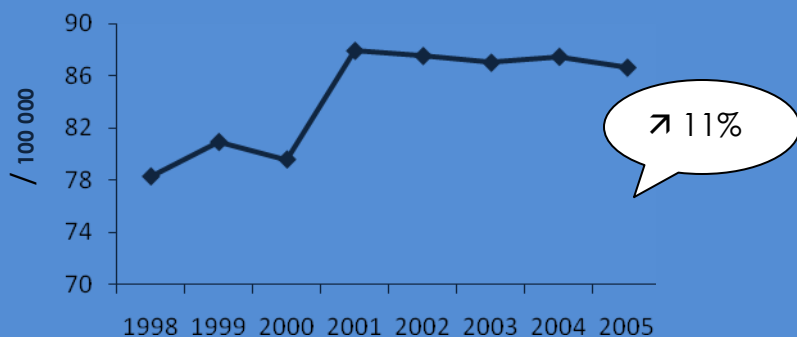


Évolution du taux d'incidence des agressions sexuelles SIGNALÉES aux services de protection de la jeunesse, 1998-2005.



On note une hausse du taux d'incidence d'agression sexuelle signalée aux services de protection de la jeunesse entre 1998 et 2005. Depuis 1998, la hausse estimée des agressions sexuelles signalées aux services de protection de la jeunesse est de 21% pour le territoire québécois.

Évolution du taux d'incidence des agressions sexuelles jugées FONDÉES par les services de protection de la jeunesse, 1998-2005.



On note actuellement une hausse du taux d'incidence d'agression sexuelle jugée fondée par les services de protection de la jeunesse. Depuis 1998, la hausse estimée des agressions sexuelles jugées fondées par les services de protection de la jeunesse est de 11% pour le territoire québécois.

Une hausse marquée est notée en 2001, suivie d'un plateau pour les années subséquentes dont le taux avoisine 87/ 100 000 enfants.

Évolution du taux d'incidence des infractions sexuelles rapportées aux corps policiers et jugées fondées, 1998-2004.



Entre 1997 et 2005, on observe une hausse du taux d'infraction sexuelle rapportée aux corps policiers et jugée fondée. Ce taux passe de 167/100 000 en 1997 à 223/100 000 en 2004. Il s'agit d'une augmentation totale de 34 %.

## DISCUSSION

Au Québec, le taux d'incidence d'agression sexuelle chez les jeunes de moins de 18 ans est actuellement à la hausse, que l'on s'attarde aux données des services de protection de la jeunesse ou aux données policières. Au sein des services de protection de la jeunesse, l'augmentation des cas est notable autant du côté des agressions sexuelles SIGNALÉES, que de celui des agressions sexuelles jugées FONDÉES. Curieusement, des données récentes indiquent plutôt que le phénomène est à la baisse au sein des autres provinces canadiennes (Trocmé & al, 2005), ainsi qu'aux États-Unis (Finkelhor & Jones, 2008). En ce qui a trait aux infractions sexuelles rapportées aux corps policiers et jugées fondées, deux précisions s'imposent. D'abord, il s'agit de situations fondées avec ou sans accusation. Dans le langage usuel des corps policiers, il s'agit donc d'affaires fondées mais non classées. Ensuite, les données policières font état de la date à laquelle l'infraction est rapportée aux policiers et non de la date à laquelle l'infraction a eu lieu. Ainsi, un adulte choisissant de dévoiler une agression sexuelle ayant eu lieu plusieurs années auparavant, sera considéré comme une victime mineure, bien qu'aucune intervention des services de la protection de la jeunesse ne s'avère requise dans un tel cas. Ces limites peuvent expliquer partiellement pourquoi le taux d'agression sexuelle rapportée aux policiers est constamment supérieur au taux d'agression sexuelle signalée aux services de protection de la jeunesse. Malgré tout, il n'en demeure pas moins que les données issues de ces deux sources (corps policiers et protection de la jeunesse) laissent croire qu'en matière d'agression sexuelle perpétrée chez des jeunes de moins de 18 ans, le Québec aurait un profil particulier, distinct de la tendance nord-américaine.

D'une part, il est possible que les changements observés dans le taux d'incidence d'agression sexuelle perpétrée à l'endroit des mineurs reflètent une hausse RÉELLE du nombre de victimes d'agression sexuelle. D'autre part, il se peut que l'accroissement du taux d'incidence d'agression sexuelle perpétrée à l'endroit de mineurs soit en fait un artéfact lié à des changements d'ordre social ou politique. En effet, beaucoup d'efforts ont été déployés au cours des dernières années afin de mettre en place des stratégies de sensibilisation du public aux conséquences négatives de l'agression sexuelle et à la nécessité de dévoiler ces situations aux autorités. Jumelé à la médiatisation de « cas célèbres » au milieu des années 2000, ce facteur peut avoir exercé une influence non-négligeable sur les taux d'incidence, favorisant le dévoilement d'agression sexuelle qui aurait autrement été gardée sous silence. Ensuite, la révision en 2001 des ententes multisectorielles relatives aux enfants victimes d'agression sexuelle a certes amélioré la concertation et la collaboration entre les services, mais pourrait avoir favorisé le signalement, de part et d'autre, de situations qui seraient autrement demeurées dans l'un des deux systèmes uniquement. Ainsi, une grande question demeure :

***Jusqu'à quel point la hausse observée du taux d'incidence d'agression sexuelle commise à l'endroit des jeunes québécois de moins de 18 ans reflète soit une augmentation réelle du nombre réel de victimes, soit un changement dans les pratiques et les politiques sociales?***

Par la mise en commun de données provenant de sources multiples, et en permettant la réalisation d'analyses secondaires plus pointues sur des variables telles que le genre et l'âge des victimes, le lien de relation entre la victime et l'agresseur, le lieu de l'agression ou le type d'agression, l'Observatoire sur les mauvais traitements envers les enfants, se veut un véhicule qui permettra d'apporter un éclairage nouveau quant aux facteurs qui influencent les taux d'incidence des agressions sexuelles au Québec.

<sup>1</sup> Deux RSS sont exclues des analyses, soit Nunavik et Terres-Cries, parce qu'elles possèdent des systèmes indépendants de protection de la jeunesse.

### RÉFÉRENCES

- Finkelhor, D. & Jones, L. (2008). Updated Trends in Child Maltreatment. Durham, NH. Crimes against Children research Centre.
- MacMillan, H.L., Jamieson, L. & Walsh, C. (2003). Reported contact with child protection services among those reporting child physical and sexual abuse: results from a community survey. *Child Abuse and Neglect*, 27, 1397-1408.
- Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Laverigne, C., Trocmé, N., Hélie, S., Jacob, M., Boucher, J. et Larrivée, M-C. (2002). Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (EIQ), Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale (CLIPP).
- Putnam, F. W. (2003). Ten-year research update review: Child sexual abuse. *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 42, 269-278.
- Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Barter, K., Burford, G., Hornick, J., Sullivan, R., & McKenzie, B. (2001). *Canadian Incidence Study of reported child abuse and neglect - 1998: Final report*. Ottawa, ON: Minister of Public Works and Government Services Canada.
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., & Neves, T. (2005). What is driving increasing child welfare caseloads in Canada? Analysis of the 1993 and 1998 Ontario Incidence Studies of Reported Child Abuse and Neglect. *Child Welfare*, 84(3), 341-359.

Un deuxième feuillet portant sur la sévérité des blessures corporelles infligées aux enfants est en cours de préparation. Surveillez sa parution prochaine !

Pour infos : [sonia.helie@cjm-iu.qc.ca](mailto:sonia.helie@cjm-iu.qc.ca)

*Remerciements à Yvan Leduc pour la réalisation des analyses statistiques, ainsi qu'au Ministère de la Sécurité Publique et aux 16 Centres Jeunesse du Québec pour leur collaboration.*